

<p>Compte-rendu - Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher »</p> <p>- Réunion réalisée en visioconférence -</p>	<p>25/03/2021</p>
---	--------------------------

Présents		
<p>Mme Marie-Thérèse VIALLE, Conseillère Départementale du canton d'Evaux-les-Bains et Présidente du comité de pilotage, M. Daniel BEUZE, Vice-Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence et Maire de Domeyrot, M. Jean-Claude LAUVERGNAT, Adjoint au maire de Budelière, M. Bernard TOURAND, Maire de Chambonchard, M. Jonathan BOURDEAU-GARREL, Chargé de mission SAGE Cher amont représentant l'Etablissement Public Loire, M. Julien JEMIN, Chargé de mission Animation foncière & territoriale CTMA Creuse Aval, représentant le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, Mme Clémence BROUSSE représentant le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin,</p>	<p>M. Daniel PINON, représentant l'Association « Haut Cher et Combraille », Mme Andrée ROUFFET-PINON, représentante de l'Association France Nature Environnement Allier. M. Mickaël MADY, représentant le Conservatoire Botanique National du Massif Central. M. Etienne TISSIER, Responsable BERMT à la Direction Départementale des Territoires représentant Madame la Préfète de la Creuse, Mme Julie MARCINKOWSKI, Chargée de mission Natura 2000, à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Nouvelle-Aquitaine), M. Jérémy ABGRALL représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin,</p>	<p>M. Alan RIFFAUD, représentant l'Office Français de la Biodiversité (OFB). M. Laurent RIVIERE, animateur du Site Natura 2000, M. Philippe MONCAUT, Directeur de l'Environnement au Conseil Départemental de la Creuse, Mme Bénédicte KOPP, Assistante administrative et financière à la Direction de l'Environnement du Conseil Départemental de la Creuse. Mme Laure BULTHEEL, Chargée de mission GEMAPI/Hautes vallées du Cher à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, Mme Solène LEVEQUE représentant le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher,</p>
Excusés		
<p>M. Alain DARBON, Représentant élu du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine, M. le Sous-Préfet de la Creuse,</p>	<p>M. Bruno PAPINEAU, Maire d'Evaux-les-Bains,</p>	<p>M. Patrick GOUFFES représentant l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.</p>
Pouvoirs		
<p>Marie-Thérèse VIALLE représentant Madame la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,</p>		

La réunion débute à 9h35.

Madame VIALLE présente l'ordre du jour et le déroulement de la séance. Elle précise qu'en raison du contexte sanitaire lié à la Covid19, il n'y a pas eu de chantier réalisé en 2020 sur le site et que la situation a favorisé la prolifération des espèces.

Madame VIALLE passe la parole à Laurent RIVIERE, chef de projet de l'ONF et animateur du site Natura 2000. Avant de développer l'ordre du jour, il rappelle que le contexte particulier de 2020 nous avait obligés à annuler le comité de pilotage prévu à l'automne dernier pour le repositionner à ce jour.

Monsieur Rivière rappelle l'ordre du jour :

1 – Actions en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire (12/2019-03/2021)

Travaux réalisés, suivis scientifiques et contrats Natura 2000

2 – Vie du site

- 2.1 - Chartes Natura 2000
- 2.2 - Manifestations et Incidences
- 2.3 - Evènements particuliers

3 – Perspectives pour la période d'animation printemps 2021 - printemps 2022

4 – Questions diverses

Point 1 : Actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Le premier chapitre concerne la Vallée du Cher au lieu-dit La Ribe, au niveau du Gué de Sellat qui a fait l'objet de travaux importants de restauration écologique, menés par le Conseil départemental de la Creuse.

Ce site correspond à la zone de l'ancien projet de barrage de Chambonchard auquel on accède par une piste. Dans les années 90, la zone était très dégagée, mais avec le temps et l'absence d'entretien, le site s'est fermé progressivement envahi par la forêt. L'objectif a été de faire des travaux lourds débutés en février 2020 avec l'abattage et le dessouchage de tous les arbres présents sur la zone et l'évacuation des produits. Les rochers mis en place lors du projet de construction du barrage ont été rassemblés.

Le deuxième objectif était de canaliser l'eau qui descendait du thalweg avec la pose d'une buse pour inonder les parties basses et la création d'un fossé pour évacuer l'eau dans la plateforme en dessous. Au printemps 2020, la zone est passée d'un état complètement sec à un état humide une grande partie de l'année. Parallèlement, des mares ont été créées ciblant notamment le sonneur à ventre jaune. La terre rassemblée lors du projet de barrage a été régalée de façon à permettre la repousse de la végétation. La dernière étape a été de passer le gyrobroyeur sur les zones accessibles car certaines parties étaient trop humides.

Le Département a profité de ces travaux pour signer un commodat avec le GAEC Chandumont, certifié en agriculture biologique pour y mettre de manière extensive ses vaches.

Pour information, un Débroussaillage des anciennes mares a été réalisé par l'équipe du centre d'exploitation de Chambon sur Voueize avec quelques bénévoles.

Selon le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin qui a suivi la zone, toutes les mares ont été colonisées immédiatement par le sonneur à ventre jaune avec une reproduction très importante. Il semblerait qu'il y ait eu 3 générations de sonneur avec un minimum de 150 métamorphoses sur ces mares d'où un impact très positif des travaux sur cette espèce. Une femelle, déjà identifiée en 2007 et 2009 a été capturée sur le site ce qui est une bonne nouvelle.

La deuxième espèce d'intérêt communautaire présente sur le site est le cuivré des marais qui a pâti ces dernières années de la colonisation du site par les ligneux. La zone pâturée a apporté du positif, avec une observation régulière de 6 à 8 individus en juillet.

L'écaille chinée, troisième espèce d'intérêt communautaire, a connu une explosion de sa population notamment sur la menthe qui a repoussé. Pas de comptage réalisé, mais des centaines d'individus observés. Les vaches boudant les chardons, les papillons se sont concentrés sur ces derniers, de fait la combinaison présente, vache et butinage marche très bien.

A l'ouest, se trouve une prairie qui était en cours de colonisation par la ronce et les ligneux (genêt, chêne) et dont le propriétaire privé a accepté de la mettre à disposition de l'agriculteur pour la faucher, ce qui donne 2 hectares de plus au niveau corridor notamment pour les papillons.

Bilan :

- 6 hectares passés de friche à espaces enherbés avec 3 espèces d'intérêt communautaire qui bénéficient des travaux réalisés. Les milieux doivent également être favorables pour les Chiroptères, et la cordulie à corps fin non observée en 2020.
- Certitude de pratiques agricoles raisonnables pérennisant ces milieux ouverts.

Suivi du sonneur à ventre jaune réalisé par le GMHL sur le site N2000 - Intervention de Clémence BROSSE du GMHL :

Suivi financé par la DREAL dans le cadre d'un appel d'offre sur tous les sites N2000 de Nouvelle-Aquitaine. 3 grandes étapes proposées dans ce projet :

- Actualisation des données de présence du sonneur en fonction des données historiques connues
- Recherche de nouveaux sites de présence
- Opération de capture-marquage-recapture à la station de la Ribe avec 3 passages sur la saison la plus propice à l'observation du sonneur (mai à juillet 2020) : capture des adultes détectables, identification par photos grâce à un logiciel dédié, détermination du nombre d'individus. Il a été relevé après le premier passage, une forte mortalité de ponte et têtards dans les mares asséchées. Les fortes pluies d'orage entre le deuxième et le troisième passage ont dispersé les adultes, donc moins de captures. Observation de prédateurs comme le triton palmé, le triton marbré, la salamandre tachetée, des larves de libellules. Les mares nouvellement créées ont été colonisées. On y a observé des adultes et des indices de reproduction. Le logiciel Hotspotter a permis l'identification des faces ventrales des sonneurs, il en résulte, le comptage de 41 individus différents soit 18 males et 23 femelles. Le même programme devrait être réalisé sur 3 ans de façon à connaître la dynamique de cette population (diminution ou augmentation). Les résultats seront analysés par une association.

Intervention de Mickael MADY du CBNMC qui précise que les actions de recréation de mares pour le sonneur permettent aussi le développement d'un herbier à characées (*Chara vulgaris*, rare en Limousin). Les mares ont été très bien entretenues car cet habitat à characées explose.

Philippe MONCAUT : l'intérêt de travailler sur une espèce cible est le fonctionnement de l'écosystème qui lui est lié et bénéfique. Les changements globaux sur la biodiversité intéressent autant que l'espèce cible qui révèle ces écosystèmes.

Laurent RIVIERE explique que les dernières mares créées au mois de mars ont été colonisées très vite par les characées alors que pour les mares plus anciennes, il a fallu attendre plus longtemps.

Julien JEMIN du Conservatoire d'Espaces Naturels, revient sur les travaux présentés par M. Rivière et souhaite savoir quel type de bail le GAEC Chandumont a signé.

Laurent RIVIERE précise que c'est un commodat dont le cahier des charges a été établi en relation avec la DDT, avec des clauses environnementales adaptées à cette zone. Madame VIALLE précise que c'est un agriculteur Bio.

Julien JEMIN précise qu'il est important de travailler sur les amendements, sur les unités gros bétail, pour qu'il n'y ait pas trop de pression sur la prairie par rapport à la pâture, mais aussi sur le respect et le maintien de la ripisylve. Il interroge M. RIVIERE sur les probabilités de rebouchage des mares créées ; celui-ci lui répond par la négative. M. JEMIN explique que les milieux créés vont évoluer, se végétaliser, apporter de nouvelles espèces végétales et animales et même s'ils sont moins intéressants pour le sonneur, ce n'est pas une raison pour les reboucher. Il faut considérer ce point dans les programmations de gestion.

Laurent RIVIERE indique qu'il n'est pas favorable au rebouchage, car boucher une mare, c'est condamner les larves (ex. libellules). Même quand les mares ne sont pas nouvelles, l'année d'après, on voit quelques jeunes sonneurs, des individus d'environ 9 mois, ce qui signifie que malgré le milieu défavorable, la reproduction du sonneur est maintenue.

Julien JEMIN explique qu'il faudrait un entretien naturel de ces milieux propices à l'espèce sur le long terme, moins d'interventionnisme et d'entretien mécanique.

Philippe MONCAUT rebondit en précisant que les mares sont des écosystèmes qui évoluent très rapidement et ayant vocation à se combler. L'interventionnisme minimaliste pour les maintenir est une réalité, le fait de travailler par petites touches et sans arrêts pour multiplier les espèces n'a pas de sens.

– **Les pelouses et habitats rocheux :**

Suivi des zones déjà connues par le CBNMC, avec Mickael MADY, zone des Boutiers sur le plateau d'Entraignes, zone de Roches et prospection de zones nouvelles.

Le long de la Tardes, Mickael a mis en évidence de nouveaux habitats notamment des stations à *Phleum phleoides* sur Saint-Marien où l'équipe d'entretien de la commune a suspendu temporairement la fauche, démarche bénéfique suite à l'identification de nouvelles stations.

Les zones défrichées ont fait l'objet d'entretiens réalisés par les ouvriers de la commune de Budelière à la chapelle Sainte Radegonde, par des bénévoles aidés par les employés de la ville d'Evaux-les-Bains, pour le débroussaillage de la pelouse de Roches en mars 2021. Les surfaces sont régulièrement augmentées.

Mickael MADY explique que le suivi des habitats est une mission confiée au CBNMC par la DREAL Nouvelle-Aquitaine consistant à accompagner les animateurs de sites N2000 par la mise en place de suivis scientifiques pour évaluer l'efficacité des travaux qu'ils souhaitent mettre en place sur les sites dont ils ont la charge. Le but est d'acquérir des données sur la fiabilité et l'efficacité de ces travaux. 8 sites ont été identifiés sur Nouvelle-Aquitaine dont Tardes et Cher. Les suivis ont été axés sur l'habitat 62-10 d'intérêt communautaire que sont les pelouses sèches. Elles sont structurées par une graminée poussant en touffes de couleur vert grisâtre, la fétuque d'Auvergne qui sur le site se trouve en limite d'aire de répartition. C'est une espèce connue sur les basaltes d'Auvergne venant s'échouer aux confins de la Tardes et du Cher. Lors de ces suivis, une observation de *Phleum phleoides* a été faite ;

c'était une espèce jusque-là inconnue en Creuse, connue en Limousin uniquement sur les calcaires de Brive. Sa présence a été relevée à la chapelle Saint Marien à Evaux-les-Bains ainsi que d'autres espèces rarissimes.

Les suivis sont réalisés en posant des repères fixes sur une surface. On y fait l'inventaire des plantes présentes auxquelles on attribue un coefficient tenant compte de leur recouvrement sur le site.

Cet exercice est répété sur un laps de temps espacé et on compare les relevés : les espèces structurantes se portent-elles bien, les ligneux ne repoussent-ils pas trop vite, les plantes pionnières occupent-elles bien l'espace... ? Cela permet de vérifier l'état de santé de l'habitat et de juger de la pertinence des actions de restauration.

Marie-Thérèse VIALLE : peut-on expliquer l'apparition de ces nouvelles plantes ?

Mickael MADY : ce sont des plantes qui ont toujours été là mais qui n'étaient pas connues. C'est une géologie très particulière, les sites étant peu accessibles, personne n'y allait auparavant. C'est à partir de 2018, que ces découvertes ont été faites.

Laurent RIVIERE relève la chance d'avoir des bénévoles appuyés par les communes et le département qui mettent à disposition des agents avec du matériel motorisé.

– **Les landes sèches :**

Le GSF d'EvauX-Les-Bains a signé un contrat N2000 pour l'entretien de landes. La deuxième phase d'entretien au Saut du loup a été réalisée tardivement en raison de la sécheresse et des risques d'incendie en cas d'étincelles sur des zones asséchées.

– **Les forêts de pente :**

Le CBNMC, mandaté par la DREAL est venu sur site voir si les habitats étaient conformes et s'ils étaient en bon état de conservation. Le site est extrêmement pentu, il y a beaucoup de bois mort au sol et de nombreuses fougères. C'est un milieu très instable, avec un fort couvert procurant beaucoup d'ombrage et d'humidité dans l'air.

– **Les chiroptères :**

Un suivi annuel a été réalisé le 9 janvier 2021 avec la collaboration de Chauve-souris Auvergne et le GMHL pour faire le comptage des chauve-souris en hibernation.

Julien JEMIN, bénévole au GMHL, commente le déroulement du suivi. Depuis 14 ans, le nombre d'espèces a diminué. Au niveau des effectifs, plusieurs facteurs interviennent notamment les facteurs météorologiques, le nombre en baisse d'individus peut s'expliquer par le déplacement vers des cavités où les conditions thermiques sont meilleures. On trouve majoritairement sur le site N2000 le grand rhinolophe et le petit rhinolophe dont les effectifs restent relativement stables depuis 2014. Depuis 3 ans, un programme sur le grand rhinolophe par France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine est en cours dont l'objectif est de faire un lien entre les sites d'hibernation et les sites de reproduction. Même éloignés de 200 km, les colonies sont connectées car il y a toujours un échange d'individus, c'est une seule et même population. Des transpondeurs posés sur des chauves-souris capturées en été permettent de connaître leur capacité de déplacement. Un grand rhinolophe est régulièrement scanné, il est né en Charente et vient hiberner sur le site Tardes et Cher, cette année sur Budelière, l'an passé sur Chambonchard, il est donc capable de faire de grandes distances.

Laurent RIVIERE lui demande si les travaux réalisés au niveau de La Ribe sont favorables aux chauves-souris.

Julien JEMIN lui répond que ça dépend des espèces. La remise en pâture favorise certaines chauves-souris qui affectionnent les bousiers qu'on trouve sur les bouses de vaches. D'autres espèces dites de

milieu ouvert sont favorisées par les travaux de réouverture autour de cavités. Celles de milieu fermé ont besoin d'avoir un couvert végétal arboré pour se réfugier.

Les travaux réalisés semblent plutôt favorables, il faut travailler sur le maintien voire le renforcement des haies.

Laurent RIVIERE : y a-t-il un intérêt de réaliser des suivis en période de chasse ?

Julien JEMIN explique que les suivis réguliers peuvent être intéressants mais dans le cadre de protocoles clairs et prévus en amont, adaptés aux outils statistiques. Ceci est lourd et difficile à mettre en œuvre tant sur le plan humain que sur le plan financier. Des enregistreurs automatiques posés à l'entrée des galeries peuvent enregistrer la fréquentation des lieux.

Philippe MONCAUT : Que s'est-il passé en 2009-2011 expliquant le pic de population ?

Julien JEMIN : entre 2007 et 2014, on a un pic puis une chute ; pas d'explications pour l'instant, le travail, au GMHL, n'a pas été fait de relier ça à des phénomènes type climatiques par exemple. Pas de lien avec une épizootie. Il pourrait être intéressant de vérifier si la tendance est similaire sur d'autres cavités en Limousin.

Philippe MONCAUT : Les insectes se font de plus en plus rares de nos jours, les chauves-souris se nourrissant d'insectes, constate-t-on localement une baisse des insectes ? Cela peut-il être une explication à la baisse des effectifs ?

Julien JEMIN : il y a eu des études montrant la forte diminution des insectes mais aucune mettant en évidence un lien avec la diminution des populations des chauves-souris. Plusieurs facteurs : transformation des activités agricoles (pesticides, monoculture), le trafic routier, les éoliennes, artificialisation et uniformisation du territoire...

Laurent RIVIERE conclut sur les rhinolophes en indiquant que c'est une famille d'espèces emblématique sur le site avec 6 espèces d'intérêt communautaire. Une perpétuelle pédagogie est appliquée avec les habitants ou maîtres d'ouvrage (ex : travaux de l'établissement thermal d'Evau-Les-Bains).

Point 2 : vie du site

2.1 - Adhésion à la charte Natura 2000 :

Elle concerne 2 types de signataires, des propriétaires s'engageant à mettre en place des bonnes pratiques sur leur terrain et des usagers sous couvert d'engagements de respect de bonnes pratiques dans leurs activités.

Une nouvelle adhésion d'un propriétaire en 2020 pour une surface de 3,83 ha.

L'adhésion à la charte se faisant pour 5 ans, les adhésions de 2015 étaient à renouveler et représentaient 195 ha. Elles ont toutes été renouvelées. La surface sous adhésion est actuellement de 32% de la surface du site. D'autres propriétaires sont intéressés pour signer prochainement.

Etienne TISSIER souligne la qualité de l'animation et la dynamique régulièrement constatée. L'engagement vers les chartes est parfois difficile et la particularité de ce site est liée à la façon dont l'animation est menée et à la persuasion faite auprès d'un certain nombre d'acteurs. Ce site, en terme de surface engagée est bien placé comparé à d'autres sites même en dehors de la région Nouvelle-Aquitaine.

Julien JEMIN et Julie MARCINKOWSKI relèvent l'investissement de Laurent RIVIERE.

Mickael MADY note la réactivité de l'animateur lors de découvertes botaniques et sa compréhension de l'intérêt des végétations et des espèces en mettant en place immédiatement des mesures de conservations.

2.2 – Manifestations et incidences:

- M. DHUME, propriétaire à la Rochette, a fait une demande suite à une coupe de bois, celle-ci n'est pas satisfaisante ; Laurent RIVIERE l'accompagne et l'a mis en relation avec un conseiller forestier privé pour une deuxième coupe. Règlementairement, rien ne nous permet d'interdire une coupe rase.

Sur la commune de Budelière, lors de travaux d'abattage dans un parc, une quantité non négligeable de Grand Capricorne a été découverte. Sa présence à proximité du site N2000 nécessite un travail avec les entomologistes pour le considérer comme une nouvelle espèce du site et nous permet d'identifier toutes les chênaies comme abritant cette espèce et devant être gérée en préservant les arbres remarquables.

Laure BULTHEEL souhaiterait des préconisations localisées dans le cadre d'intervention sur les ripisylves, sur quelles zones être vigilants pour ne pas se retrouver dans la situation citée ci-dessus.

Laurent RIVIERE explique que les préconisations existent au niveau des signataires de la charte N2000. Les ripisylves sont souvent des habitats d'intérêt communautaire.

Julien JEMIN : il faut sensibiliser les propriétaires forestiers pour que l'exploitation des forêts se fasse correctement et que l'on puisse travailler sur la problématique de la ressource en eau et sur l'aspect qualitatif. L'exploitation de la forêt en coupe rase, sur pente, a des conséquences sur le milieu aquatique, par ruissèlement, apport de matières organiques en suspension...

Jérémy ABGRALL : il y a un enjeu sur ces forêts de pente, on peut réfléchir à des méthodes de coupe qui seraient moins problématiques pour le cours d'eau notamment.

Alan RIFFAUD : Il ne faut pas oublier l'aspect quantitatif suite aux assecs des dernières années ; la réflexion qui s'engage avec les propriétaires est un point positif.

Julien JEMIN : Il serait intéressant de mettre en place une cellule de réflexion sur les préconisations et de proposer un outil de sensibilisation à destination des propriétaires.

Philippe MONCAUT précise que le Département au travers de son Contrat de Transition Ecologique, travaille sur la problématique forêts et a mis en place, en accord avec l'ONF, un site expérimental sur la commune de Vidallat avec des pratiques différentes qui permettraient une coévolution : protection des sols et des espèces menacées, adaptation au changement climatique par recherche d'essences plus résistantes. Un comité de suivi va être créé dans le but d'une recherche collégiale sur les forêts dans les années à venir.

Andrée ROUFFET-PINON : le problème de l'eau est important au niveau qualitatif en particulier, car avec les zones vulnérables, le Cher était très impacté au niveau de la Haute Vallée du Cher et sur une partie N2000.

- Sollicitation d'un opérateur éolien pour planter des haies dans un rayon d'éoliennes chez un particulier signataire de la charte N2000, en limite du site N2000. Cette opération a été financée par l'opérateur dans le cadre de mesures compensatoires.

Point 3 : Perspectives d'avenir :

- Un inventaire très précis de la zone restaurée dans la Vallée du Cher pour voir comment elle évolue, va être lancé avec l'aide de stagiaires,
- Suivi de la population des sonneurs à ventre jaune,
- Suivi des Chiroptères en période d'activité, avec le GMHL,
- Poursuite des chantiers nature (Chapelle Sainte Radegonde, pelouse chez M. DHUME, création de cuvettes en bordure du Cher, ...)
- Quelques renouvellements de la charte et nouvelles adhésions. Certains agriculteurs voudraient signer la charte mais ceux-ci ne voulant pas changer leurs pratiques (arrachage de haies...), ce n'est pas envisageable,
- L'ONF a été mandaté par le PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher pour procéder à la révision du DOCOB du site N2000 des Gorges du Haut-Cher. Dans le cahier des charges apparaissent les possibilités d'extension du site en parallèle de Tardes et Cher, ce qui ferait un espace N2000 cohérent de part et d'autre du Cher.

Point 4 : Questions diverses :

Andrée ROUFFET-PINON : question sur le litige lié à la destruction de zones humides et de leur compensation au lieu-dit La Ribe. L'opération sur les zones humides était-elle prévue dans le DOCOB, aurait-elle eu lieu sans l'aménagement routier et les mesures compensatoires ? Cette compensation l'interpelle car sur le site N2000, la zone humide pour elle n'existe pas, c'est un site fait de remblais.

Philippe MONCAUT : c'est une problématique difficile, un travail remarquable a été fait en collaboration avec M. RIVIERE. Le département a respecté la loi ; il n'y avait pas d'autre opportunité pour que la compensation soit locale.

Laurent RIVIERE : en 2021, un diagnostic précis sera réalisé, les zones humides pourront être caractérisées au regard du décret de 2008 (inventaire de la végétation caractérisant la zone humide). Le suivi doit être fait pour 20 ans, il va falloir surveiller tous les processus d'évolution pouvant intervenir.

Alan RIFFAUD : l'OFB a fait part à Laurent RIVIERE de la problématique de pénétration de véhicules sur le gazon à Dorgues. L'OFB a réalisé plusieurs tournées de surveillance sans relever d'infraction.

Réponse de Laurent RIVIERE : il est entré en contact avec la propriétaire. La zone est de moins en moins fréquentée mais une rave party y a été réalisée laissant de nombreux déchets. La coordination entre l'UPB, l'ONF et la mairie d'Evau-les-Bains qui a pris un arrêté interdisant le stationnement de camping-cars, a permis de stopper rapidement les nuisances.

Daniel PINON : concernant La Ribe, pourrait-on prévoir une visite sur site pour tous les membres du Copil ?

Laurent RIVIERE : volontiers, dès que la situation sanitaire le permettra.

La Présidente du Copil remercie les participants pour leur présence et la qualité des échanges.

La séance est levée à 12h05.

La Présidente du COPIL,

Marie-Thérèse VIALLE